



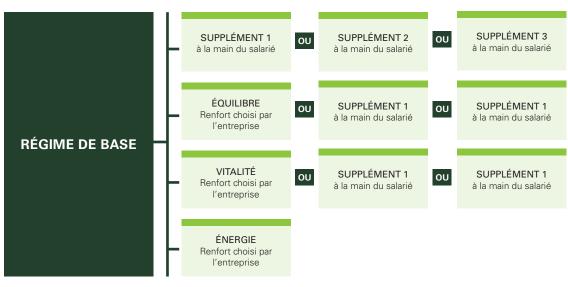


Choisissez le niveau de couverture que vous souhaitez mettre en place parmi 4 niveaux de garanties.

# | SALARIÉS CADRES ET NON-CADRES

Ces offres sont des contrats collectifs à adhésion obligatoire : tout salarié appartenant au collège assuré est obligatoirement affilié (hors cas de dispense d'affiliation). La cotisation est financée à minima à 50 % par l'employeur. Dans tous les cas, vos salariés pourront améliorer la couverture santé pour eux et leur famille. La cotisation sera alors à leur charge exclusive et prélevée sur leur compte bancaire.

### COUVERTURES PROGRESSIVES POSSIBLES À LA MAIN DE L'ENTREPRISE ET DU SALARIÉ



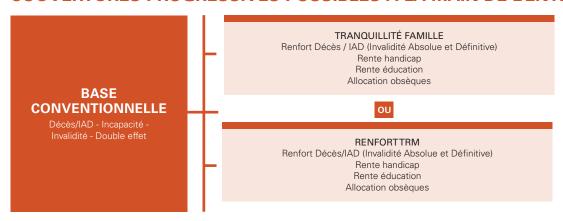
# NOS SOLUTIONS PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Composez votre couverture prévoyance pour assurer la protection de vos salariés non-cadres et cadres en cas d'aléas de la vie. Vous avez la possibilité de compléter la couverture de base par des garanties optionnelles. C'est un instrument complémentaire de votre politique salariale pour fidéliser vos collaborateurs et même attirer des nouveaux talents.

# | SALARIÉS NON CADRES

La base conventionnelle vous permet de répondre à vos obligations minimales en terme de prévoyance pour vos non cadres. Vous avez possibilité de renforcer la protection financière de vos salariés grâce à l'un des 2 renforts.

#### COUVERTURES PROGRESSIVES POSSIBLES À LA MAIN DE L'ENTREPRISE



# | SALARIÉS CADRES

Chaque formule vous permet de répondre à votre obligation employeur de cotiser au minimum à hauteur de 1,50 % de la Tranche 1 de vos cadres.

### COUVERTURES PROGRESSIVES POSSIBLES À LA MAIN DE L'ENTREPRISE



#### **BON À SAVOIR**

Afin de prémunir vos salariés cadres et non cadres des conséquences financières et sociales d'une maladie grave, vous avez la possibilité de compléter la protection de vos salariés avec une garantie Maladies Redoutées.





## LES SERVICES INCLUS

#### **BON À SAVOIR**

TVB, le programme qui propose des actions de prévention, des rendez vous de suivi santé, des formations et des coachings.
TVB permet de gagner des points de solidarité à transformer en services d'accompagnement en cas de coup dur.



#### **CONTACTS**

#### **CONTACTEZ-NOUS**

pour trouver la solution qui vous ressemble du lundi au vendredi de 9h à 18h (Appel non surtaxé)

09 72 72 37 30

CONNECTEZ-VOUS sur carcept-prev.fr



### POUR VOUS, EMPLOYEUR, SOUTENIR VOTRE ACTIVITÉ

- Un espace client optimisé pour faciliter la gestion de votre contrat santé : affiliation et radiation de vos salariés en quelques clics.
- Un outil à votre main vous permettant d'organiser un diagnostic santé digital dans l'entreprise.
- Un service de transfert d'un chauffeur de remplacement en cas d'accident ou d'immobilisation du véhicule.

## POUR VOUS, EMPLOYEUR, PROTÉGER LEUR SANTÉ

- ■Un réseau de soins permettant de limiter les dépenses dans les domaines de l'optique, du dentaire et des audioprothèses.
- Une garantie d'assistance incluant : un volet hospitalisation, une aide aux aidants, un rapatriement médical, une avance des frais à l'étranger et un soutien psychologique.
- Des prestations de téléconsultation, accessibles 24h/24 et 7j/7 par e-mail, téléphone ou par visio.
- Un second avis médical en cas de décision médicale importante (opération, traitement lourd).

CARCEPT Prev vous propose un bouquet de services pour vous et vos salariés. Toutes les informations sur

https://www.carcept-prev.fr/vosservices-votre-portee-de-main





